



HAL
open science

Compte rendu de l'ouvrage de Bénédicte Bonzi, *La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires*, Paris, Seuil (coll. " Anthropocène "), 2023, 448 p

Anne Lhuissier

► To cite this version:

Anne Lhuissier. Compte rendu de l'ouvrage de Bénédicte Bonzi, *La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires*, Paris, Seuil (coll. " Anthropocène "), 2023, 448 p. 2023. hal-04347218

HAL Id: hal-04347218

<https://hal.science/hal-04347218>

Submitted on 22 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anne Lhuissier, Compte rendu de Bénédicte Bonzi, *La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires*, Paris, Seuil (coll. « Anthropocène »), 2023, 448 p. (décembre 2023)
<https://solal.hypotheses.org/5429>

En septembre 2023, Patrice Douret, Président bénévole des Restos du Cœur, lançait un avertissement sur l'incapacité de sa structure à assumer la distribution de 171 millions de repas (contre 142 millions l'année précédente) pour la prochaine campagne d'hiver de distribution alimentaire. Les fonds manquent pour absorber les effets de l'inflation qui génèrent des coûts plus élevés pour l'association, laquelle doit faire face à un public toujours plus nombreux. Résultat : pour la campagne d'hiver 2023-2024, les Restos se trouvent contraints de réduire à la fois le nombre de bénéficiaires accueillis et les quantités de nourriture qui leur seront allouées. Cette alerte, diffusée par voie de presse, et les apports de fonds publics et privés qui s'ensuivent, ont porté au grand jour la place toujours plus importante que l'aide alimentaire charitable occupe dans la gestion de la pauvreté (Bazin et Bocquet, 2018 ; Le Morvan, Vaneck, 2019) et sur laquelle se reposent de plus en plus les pouvoirs publics. Partant de ce constat, Bénédicte Bonzi dans *La France qui a faim* porte la critique un cran plus loin. L'autrice y dénonce de quelle façon la nécessité de recourir à l'aide alimentaire pour pallier les carences de l'aide sociale vient bafouer le « droit à l'alimentation » tel qu'il est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et plus récemment dans l'article L230-1 de la loi n°2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010). Ce constat est d'autant plus navrant, poursuivie, qu'il est établi dans un pays exportateur agricole pourtant incapable de nourrir correctement l'ensemble de sa population.

Tiré d'une thèse en anthropologie sociale soutenue à l'EHESS en 2019 sous la direction de Birgit Müller, l'essai de Bénédicte Bonzi est clair dans ses objectifs. Il s'agit de montrer de quelle façon l'aide alimentaire est devenue un débouché économique à la surproduction de l'agro-industrie, par la voie de la défiscalisation qui contribue à créer un « marché de la faim ». L'autrice s'appuie pour cela sur une documentation variée, de première et de seconde main : textes réglementaires et législatifs français et communautaires, travaux théoriques sur les questions de don et de violence ainsi qu'une enquête de terrain menée aux Restos du Cœur en Seine-Saint-Denis et dans le Sud de la France (épiceries et maraudes), association qui forme le fil conducteur de la réflexion proposée dans l'ouvrage.

La première partie plante le décor et les questionnements. Bénédicte Bonzi y rappelle utilement de quelle façon la création des Restaurants du cœur par Coluche en 1985 est étroitement associée à la Politique Agricole Commune. Créée au début des années 1960 en vue de moderniser et intensifier la production agricole européenne, la PAC a progressivement conduit à une surproduction agricole. Cela génère des stocks dès le début des années 1980 et conduit à l'élaboration en 1987 du programme d'aide européen aux plus démunis (PEAD), pour une mise à disposition des surplus agricoles aux associations agréées en connexion étroite avec la politique de soutien des prix agricoles. En France, cela se traduit par la mise en œuvre du troisième plan précarité-pauvreté à l'entrée de l'hiver 1986-87 par l'intermédiaire duquel les pouvoirs publics vont structurer de manière stable le champ de l'aide alimentaire et notamment sélectionner les quatre associations bénéficiaires de cette manne : le Secours populaire, la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur (ces deux dernières créées

respectivement en 1984 et 1986) et dans une moindre mesure la Croix-Rouge. Pour Bonzi, la transformation en 2014 du PEAD en Fonds d'aide aux plus démunis (FEAD), entraîne une modification majeure dans l'allocation des ressources communautaires. Pour y accéder, les États doivent désormais répondre à des appels d'offre. « L'aide alimentaire, déplore l'autrice, est constituée d'achats et d'appels d'offre sur les produits alimentaires qui ne sont pas payés au juste prix » (p. 48). En France, cette transformation entraîne une autre : celle du déplacement de la responsabilité de l'aide alimentaire de l'Agriculture vers les Affaires sociales, et entérine ainsi, pour l'autrice, la déconnexion de l'aide alimentaire et de la production agricole.

Les deux parties suivantes sont davantage centrées sur les personnes rencontrées dans l'enquête de terrain. Il s'agit de les décrire au moment où leur trajectoire les conduit dans les rouages de l'aide alimentaire, de part et d'autre de la relation d'aide. La partie 2 est centrée sur la faim des bénéficiaires de l'aide alimentaire, décrite et appréhendée à travers une ethnographie du non-respect de leurs droits. Le propos porte moins sur la pauvreté elle-même que sur « les causes qui rendent pauvres » et qui peuvent conduire à solliciter l'aide alimentaire. À travers une série de « profils », il s'agit de comprendre la variété des trajectoires menant au statut de « bénéficiaire ». À ces parcours de vie semés d'obstacles s'ajoutent toutes les difficultés engendrées par les dispositifs (telles que remplir un formulaire, se plier à des règles, comprendre le langage, faire la queue, etc.) dans la demande d'aide, fonctionnement qui, pour l'autrice, met à l'épreuve le principe de justice. La troisième partie s'intéresse à « l'agir » des bénévoles. L'autrice décrit le fonctionnement de dispositifs existants et décrypte pourquoi et comment les bénévoles agissent face à ce qu'ils et elles s'accordent à considérer comme une injustice. La trame de cette partie porte bien sur la question du droit à l'alimentation, et sur la manière dont il est possible, par la « base agissante », de le réaliser. Le propos est de faire ressortir que, malgré la force de travail du bénévolat, la puissance de chaque individu mise bout à bout ne permet pas de répondre au droit à l'alimentation.

La quatrième et dernière partie, centrée sur la question des « violences alimentaires » prend un tour plus politique. Elle les définit ainsi : « Les violences alimentaires se caractérisent par la force, intentionnelle ou non, qui empêche une personne d'accéder à son droit à l'alimentation, cela donnant lieu à des atteintes physiques et/ou morales. Elles se situent dans un contexte particulier : dans un pays où la nourriture circule en abondance et où ce droit, défini comme un droit d'accès à l'alimentation dans des conditions "acceptables ", est sacré par la loi » (p. 395). Cette critique se double, dans le dernier chapitre de l'ouvrage, par la dénonciation d'un « marché de la faim » entendu comme ce système récent qui permettrait aux acteurs marchands de « profiter de la misère pour extraire malgré tout une marge économique » dont la charge repose sur les associations. En effet, depuis la Loi Garot (2016), c'est sur les associations donataires que repose la prise en charge des invendus des commerces alimentaires (collecte, tri et stockage) alors que ce sont les commerces qui bénéficient de la défiscalisation des produits donnés. Dans ce cas, les conventions de don, loin d'être « l'expression d'une quelconque générosité », sont celles d'un gain recherché (p. 359).

Ce faisant, la thèse de Bonzi peut s'inscrire dans des travaux plus anciens qui dénonçaient déjà le constat selon lequel le droit à l'alimentation, tel que défini par la FAO en 1945, était bafoué (voir par exemple Riches, 2018). Ossipow et Cuenod montrent également de quelle façon la lutte contre le gaspillage fournit un alibi commode aux pouvoirs publics et au tiers secteur. En se conformant aux valeurs écologiques défendues par maintes institutions, les banques alimentaires encouragent l'engagement de la société civile plutôt que celui de l'État. En somme, celles-ci permettent indirectement à l'État et à l'économie libérale de fonctionner presque sans accroc tandis que les

partisan·e·s du droit à l'alimentation porté·e·s par un idéal de justice sociale tentent de dénoncer les risques d'un système d'aide qui s'institutionnalise (Ossipow et Cuénod, 2019).

Au final, Bénédicte Bonzi propose dans cet ouvrage une approche originale de la question de l'aide alimentaire en la resituant dans les évolutions de la filière agricole, et notamment celles de la PAC. Cette entrée par le système agricole s'articule pertinemment avec l'approche proposée par les historien et sociologue Jean-Pierre Le Crom et Jean-Noël Retière, qui, à partir du cas de la ville de Nantes, analysent l'organisation de l'aide alimentaire locale depuis les années 1930 en relation directe avec les politiques de précarité et les politiques sociales. Ces deux ouvrages lus ensemble permettent de comprendre les évolutions de l'aide alimentaire d'urgence ; de quelle façon la PAC a conduit à restructurer le champ de l'aide alimentaire d'urgence, en accélérant le désinvestissement des pouvoirs publics dans l'aide alimentaire et sociale aux pauvres en la confiant progressivement au tiers secteur ; et plus récemment, en quoi le verdissement de l'aide alimentaire, sous couvert de lutte contre le gaspillage, ouvre à un « marché de la faim » par la voie de la défiscalisation. L'ensemble de ces évolutions conduisent à une déconnexion progressive de l'aide alimentaire avec à la fois la production agricole et les politiques sociales. Au titre de solution face à ce constat édifiant, l'autrice s'inscrit dans le mouvement récent prônant la mise en œuvre d'une sécurité sociale de l'alimentation. <https://securite-sociale-alimentation.org/>

Références citées

- BAZIN Arnaud et BOCQUET Eric, *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur le financement de l'aide alimentaire*, Paris, Sénat, 2018. <https://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>
- MORVAN Franck Le et WANECQ Thomas, *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique.*, s.l., IGAS, 2019. <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf>
- OSSIPOW Laurence et CUENOD Béatrice, « Banques alimentaires et right to food en Suisse. Entre conformité et points de vue critiques », *Revue des sciences sociales*, 20 mai 2019, n° 61, p. 36-43. <https://journals.openedition.org/revss/3932>
- RETIERE Jean-Noël, « Nourrir les pauvres : les quatre âges de l'aide alimentaire », *Vie sociale*, 2021, vol. 36, n° 4, p. 23-35. <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-vie-sociale-2021-4-page-23.htm>
- RETIERE Jean-Noël et LE CROM Jean-Pierre, *Une solidarité en miettes : socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 313 p.
- RICHES Graham, *Food Bank Nations. Poverty, Corporate Charity and the Right to Food*, London / New York, Routledge (coll. « Earthscan »), 2018, 224 p.